

Approbation du compte rendu de la commission  
de la recherche du 4 juillet 2024

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 19 septembre 2024  
Délibération 2024/09/CR-052**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 4 juillet 2024.**

Toulouse, le 19 septembre 2024

La Présidente,



Odile Rauzy

Nombre de membres : 39  
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 30  
Nombre de voix défavorable : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prend pas part au vote : 1

Approuvé le 19 septembre 2024

**COMMISSION DE LA RECHERCHE**  
**Compte rendu synthétique de la séance**  
**du 4 juillet 2024**

**Étaient présents :**

**Mmes** Monica Alaez-Galan, Tamara Azaeiz-Bontemps, Patricia Bordais, Laure Coutin, Victorine Douin, Estelle Espinos-Parrou, Marie-Pierre Gratacap, Afi Oportune Kpotor, Laurène Jouve, Virginie Mahdi, Marie Maturano, Elisabeth Neuhauser, Marie Penary, Alexandra Robert, Élisabeth Soulié, Audrey Tourrette-Diallo, Cécile Vignolles.

**MM.** Matthieu Arlat, Richard Bon, Xavier Bouju, Serge Cohen, Lionel Dahan, Nicolas Issot, Christophe Laurent, Pierre Payoux, Adrian Ruiz-Chiapello, Jean-Luc Rols, Romain Walcker, Mehrez Zribi.

**Étaient représentés :** Jean-Luc Attié par Laurène Jouve, Virginie Griseri par Alexandra Robert, Pierre-Benoit Joly par Matthieu Arlat, Manoël Manghi par Marie-Pierre Gratacap, Marie-Pia Marchant par Adrian Ruiz-Chiapello, Dominique Pinon par Nicolas Issot, Denyze Toffoli par Monica Alaez-Galan.

**Était excusés :**

**Mme** Verena Poinsot.

**MM.** Sébastien Couaraze, Simon Garrigou, Pierre Petit, Jérôme Roncalli.

**ORDRE DU JOUR**

- Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 13 juin 2024 (délibération)
- Point 2 : Prolongation du GIS ChemBioFrance – **Yves Génisson** (délibération)
- Point 3 : Désignation d'un animateur adjoint et de représentants des écoles doctorales pour la commission des HDR de l'UT3 (délibération)
- Point 4 : Présentation de l'IRN FENMTO – **Guillaume Scamps** (délibération)
- Point 5 : Vote des lauréats de l'appel d'offres 2024 « mobilité internationale des doctorants » (délibération)
- Point 6 : Changement de direction de l'unité de recherche EvoISan (délibération)
- Point 7 : Présentation des missions du VP délégué « Innovation et partenariats » - **Olivier Lairez** (information)
- Point 8 : Calendrier prévisionnel des commissions de la recherche 2024-2025 (délibération)
- Point 9 : Désignation des représentants de l'UT3 dans les conseils des écoles doctorales MITT, MeGeP et SYSTEMES (délibération)
- Point 10 : Fléchage de 3,5 contrats doctoraux restant disponibles pour la rentrée 2024 (délibération)
- Point 11 : Point budget (délibération)
- Point 12 : Présentation de la Stratégie de la Science Ouverte de l'université et proposition d'engagement financier – **Sandrine Malotaux** (délibération)
- Point 13 : Questions diverses

## Informations générales

☐ **M. Arlat** souhaite la bienvenue aux conseillers et annonce les résultats de la campagne ministérielle relative au financement de contrats doctoraux pour les étudiants en situation de handicap. Sur les 7 dossiers de demandes initiales déposés, 3 ont été retenus et financés par le MESRI. Par ailleurs, l'UT3 a financé 2 demandes supplémentaires sur ses fonds propres, portant ainsi à 5 le nombre total de contrats doctoraux handicap qui seront instaurés à la rentrée 2024, un nombre exceptionnel. 2 demandes de prolongation de douze mois ont également été déposées, et les deux candidats ont été acceptés pour une prolongation de huit mois chacun.

☐ **M. Arlat** informe ensuite les conseillers de la publication imminente du calendrier institutionnel 2024-2025 sur le site de l'UT3, dans la rubrique « Conseils et Commissions ». Ce document sera transmis aux conseillers après sa validation lors du prochain Conseil d'Administration prévu le 8 juillet 2024.

### Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 13 juin 2024 (délibération)

**M. Arlat** soumet au vote des conseillers le compte rendu de la séance du 13 juin 2024.

**Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 13 juin 2024 à l'unanimité par 33 voix « pour ».**

### Point 2 – Prolongation du GIS ChemBioFrance – Yves Génisson (délibération)

**M. Arlat** annonce que la présentation de la demande de prolongation du GIS ChemBioFrance sera assurée par Yves Génisson, directeur du laboratoire de Synthèse et Physicochimie des Molécules d'Intérêt Biologique (SPCMIB) et Stéphanie Ballereau, chercheuse dans l'équipe MONALISA (*Modified Nucleic Acids, Lipids and Innovative Synthetic Approaches*) du SPCMIB. Il salue les intervenants avant de leur céder la parole.

**Stéphanie Ballereau** indique que le GIS ChemBioFrance est une infrastructure nationale de recherche créée en 2018 par le MESRI. Les recherches du GIS visent principalement à renforcer les interactions entre chimistes et biologistes, à valoriser les molécules issues du milieu académique et à aider les biologistes à atteindre des preuves de concept tout en promouvant leurs résultats après un criblage.

Le GIS offre des collections de molécules à fort potentiel de bioactivité, servant de bases de données pour la caractérisation et le développement de nouvelles molécules biologiquement actives. Il regroupe 49 établissements, incluant divers instituts, organismes de recherche et universités. Son activité s'appuie sur quatre piliers :

- La Chimiothèque Nationale ;
- Le réseau chémo-informatique ;
- Le réseau de criblage ;
- Le réseau ADME-Tox (Administration, Distribution, Métabolisme, Excrétion et Toxicologie).

À l'UT3, trois laboratoires sont impliqués : le SPCMIB, l'IPBS et le laboratoire RESTORE. À Toulouse, s'ajoutent également la plateforme intégrée de criblage, à laquelle le SPCMIB et l'IPBS sont affiliés, et le laboratoire de Chimie de Coordination (LCC), membre de la Chimiothèque Nationale.

Le processus de découverte de composés biologiquement actifs commence par des tests de criblages phénotypiques réalisés à partir de chimiothèques de *biobanks* ou d'extraits naturels, suivis de criblages

ciblés pour identifier des composés actifs. Ces composés passent ensuite des tests *in vitro* ou *in cellulo* aux tests *in vivo*, dans le but de développer des candidats médicaments.

#### La Chimiothèque Nationale (CN) :

Elle constitue le pilier historique du GIS et regroupe 45 laboratoires académiques répartis sur l'ensemble du territoire national. Elle se compose actuellement de plus de 86 600 composés non commerciaux et de plus de 15 000 extraits naturels, dont 67 487 composés en plaques prêts à être testés. Elle propose plusieurs sous-chimiothèques spécialisées telles que la Chimiothèque Nationale Essentielle (CNE) et des chimiothèques ciblées pour les interactions protéine-protéine ou les kinases. Elle offre également un service de "*cherry picking*" sur demande et héberge une fragmentothèque fluorée développée à Toulouse par le SPCMI et l'IPBS.

Hébergée à Toulouse par le centre de distribution Evotec, la CN permet aux chimistes affiliés de partager leurs composés, et aux biologistes académiques partenaires d'accéder gratuitement aux collections, ne payant que les coûts de distribution. Les composés sont criblés en aveugle, et les biologistes doivent proposer une collaboration avec le chimiste détenteur de la propriété intellectuelle et le laboratoire fournisseur en cas de touche. En cas de refus de collaboration, les biologistes peuvent s'associer avec d'autres chimistes pour poursuivre leurs recherches.

#### Le réseau chémo-informatique :

Réparti sur huit sites nationaux spécialisés, il permet le criblage virtuel, l'analyse des résultats de criblage haut débit et le bio-profilage. Il joue un rôle central dans l'interaction avec les autres piliers de ChemBioFrance, facilitant la conception des chimiothèques, l'analyse des résultats de criblage et la prédiction des propriétés ADME-Tox (absorption, distribution, métabolisme et excrétion-toxicité en pharmacocinétique).

#### Le réseau des plateformes de criblage :

Présent sur tout le territoire, il offre une variété de tests fonctionnels sur protéines, cellules et organismes entiers, utilisant des techniques telles que la fluorescence, la luminescence et la radioactivité. La plateforme de Lille est spécialisée pour le criblage des agents pathogènes, la PICT à Toulouse dans le criblage de fragments par RMN (résonance magnétique nucléaire).

#### Le réseau des plateformes ADMET :

Constitué de deux sites à Strasbourg et à Lille, le réseau ADMET est dédié à la détermination du devenir pharmacocinétique des composés, après en avoir déterminé la stabilité métabolique et les propriétés physico-chimiques.

Ces quatre piliers interviennent tout au long du processus de découverte de molécules biologiques actives, de la conception des chimiothèques au criblage, à l'analyse des résultats et à l'optimisation *hit-to-lead*. L'infrastructure offre un soutien consultatif continu via son site internet. Sous l'égide du CNRS Chimie et du CNRS Biologie, ChemBioFrance est dirigé par le Dr Florence MAHUTEAU pour la Chimiothèque Nationale, le Dr Didier ROGNAN pour le réseau chémo-informatique, et le Dr Pascal VILLA pour les réseaux de criblage et de l'ADMET. Un conseil scientifique supervise les décisions stratégiques.

Les 5èmes Journées de ChemBioFrance se sont tenues en mai 2024 à l'UFR3 de Toulouse, attirant une centaine de participants. Durant cet événement, une visite du centre de stockage d'Evotec a été organisée, offrant une expérience concrète aux chimiothécaires présents.

Actuellement, le GIS souhaite fédérer, avec la participation croissante de collaborateurs européens, notamment en Espagne, Italie, Autriche et Suisse, la création d'une chimiothèque académique européenne. Le développement d'un programme européen de financement pour les collaborations post-criblage est envisagé pour 2024.

La Chimiothèque Nationale est gérée par Evotec depuis septembre 2015, avec des coûts significatifs pour la préparation des plaques et l'hébergement des composés à -20°C. Le GIS cherche à attirer des partenaires industriels pour financer l'accès à sa collection, via des clubs de *sponsoring* Gold, Silver et Bronze, offrant différents niveaux d'accès selon les contributions versées. Les montants des récompenses par touche ont été fixés par le comité de pilotage de ChemBioFrance et vont jusqu'à 75 000 euros selon le nombre de touches identifiées.

L'avenant du GIS « Chimiothèque Nationale » a pour objet de prolonger la convention pour cinq années supplémentaires, jusqu'au 31 décembre 2029, et de permettre aux partenaires industriels de développer seuls les touches de la chimiothèque contre une indemnité forfaitaire, soumise à une annexe spécifique pour le montant et l'exécution de cette indemnité.

**P. Payoux** exprime des préoccupations concernant le modèle économique de la facturation du partenaire industriel par touche moléculaire. Il suggère l'instauration d'un abonnement initial pour garantir un revenu minimum, suivi d'un tarif dégressif sur les touches, afin de sécuriser les finances du GIS même en l'absence de demandes immédiates.

**S. Ballereau** confirme l'existence d'un tarif d'accès distinct pour les industriels souhaitant utiliser la chimiothèque.

**M. Arlat** s'enquiert de l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'analyse des résultats du GIS, afin d'exploiter davantage les données moléculaires existantes.

**S. Ballereau** précise que le développement de l'IA au sein du réseau chémo-informatique constitue effectivement un axe majeur de développement.

**L. Dahan** exprime son étonnement quant à l'ampleur et à l'implantation de ChemBioFrance à Toulouse, tout en soulignant l'importance de la communication pour faire connaître cette infrastructure.

**S. Ballereau** admet que l'amélioration de la communication est une priorité pour le GIS, afin d'optimiser l'utilisation et la visibilité de la chimiothèque. Des efforts sont en cours pour rendre le site internet plus convivial et accroître la visibilité auprès des chercheurs et des industriels.

**M. Arlat** s'interroge sur les défis liés au protocole de Nagoya concernant les molécules d'origines naturelles utilisées par ChemBioFrance.

**S. Ballereau** répond que les défis réglementaires existent, mais que ces aspects sont gérés de manière rigoureuse.

**L. Dahan** s'enquiert du nombre de molécules développées par ChemBioFrance ayant abouti à des applications médicales concrètes.

**S. Ballereau** souligne que plusieurs molécules développées par le GIS ont progressé jusqu'aux phases d'essais cliniques, et que les réussites sont recensées sur le site internet.

**N. Issot** note les projections de recettes annuelles entre 50 000 et 75 000 euros pour ChemBioFrance et s'interroge sur la viabilité de ces prévisions en termes de *sponsoring*.

**S. Ballereau** explique que, bien que le *sponsoring* n'ait pas encore débuté, des discussions sont en cours avec plusieurs partenaires potentiels. L'élargissement de la chimiothèque au niveau européen vise également à accroître la visibilité de l'infrastructure pour des abondements supplémentaires.

**M. Arlat** remercie les membres du SPCMIB et soumet au vote la prolongation du GIS ChemBioFrance. Cette décision représente un soutien à cette initiative sans dotation financière directe, mais avec l'engagement de maintenir une collaboration fructueuse.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité par 34 voix « pour » la prolongation de la convention du GIS ChemBioFrance jusqu'au 31 décembre 2029.**

### **Point 3 – Désignation d'un animateur adjoint et de représentants des écoles doctorales pour la commission des HDR (délibération)**

**M. Arlat** cède la parole à Victorine Douin, candidate pour le poste de vice-adjointe à la commission des Habilitations à Diriger des Recherches (HDR).

**V. Douin** est professeure de physiologie à la Faculté de Pharmacie depuis sa nomination en 2023. Elle fait partie du collège scientifique de la Faculté de Santé depuis 2022. Depuis sa création en 2021, elle occupe le poste de responsable scientifique du plateau de cytométrie au laboratoire RESTORE, où elle mène des recherches sur le vieillissement cellulaire au sein de l'équipe FLAMES.

**M. Arlat** souligne l'importance d'être assisté par une adjointe pour la commission des HDR, permettant de suppléer en cas d'absence et d'aider à l'analyse des dossiers. À cet effet, la commission a été renforcée avec des représentants des écoles doctorales. Une fois validés, les représentants proposés par les écoles doctorales seront réunis avec V. Douin pour définir les attentes et organiser leur participation aux réunions de la commission.

- La désignation de V. Douin en tant que vice-adjointe de la commission des HDR de l'UT3 est soumise au vote.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité par 32 voix « pour » la désignation de Victorine Douin en qualité d'animatrice adjointe de la commission des HDR de l'UT3.**

- **M. Arlat** soumet ensuite au vote la liste des représentant.e.s proposé.e.s par les écoles doctorales pour siéger à cette commission.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité par 33 voix « pour » la désignation des représentant.e.s des écoles doctorales à la commission des HDR de l'UT3.**

### **Point 4 – Présentation de l'IRN FENMTO – Guillaume Scamps (délibération)**

**M. Arlat** accueille Guillaume Scamps, porteur du projet pour l'UT3 et titulaire d'une Chaire Professeur Junior au L2IT (Laboratoire des Deux Infinis au CNRS de Toulouse), accompagné de Fabrice Dumas, Chargé de Mission, Coopération Internationale de la Recherche.

**G. Scamps** présente l'IRN FENMTO (*Frontiers in Exotic Nuclei Multidisciplinary Research and Theory*), un réseau international de recherche dans le domaine de la physique nucléaire, de la physique des particules et des ondes gravitationnelles. Cette initiative, dirigée par l'IJCLab à Orsay, implique de nombreux laboratoires français et italiens, dont le L2IT.

Le réseau FENMTO vise à comprendre la formation des noyaux lors des processus astrophysiques, tels que la fusion d'étoiles à neutrons ou les explosions de supernovae. Les noyaux exotiques, riches en neutrons et cruciaux pour ces processus, sont au centre des recherches de l'IRN. Les thématiques abordées incluent l'astrophysique nucléaire, la dynamique de la fission et de la fusion des noyaux, la

structure nucléaire, la spectroscopie des rayons gamma et des applications multidisciplinaires en physique médicale et environnementale. Les recherches s'appuient sur divers accélérateurs de particules et détecteurs, tels que GANIL-SPIRAL2, ALTO à Orsay, et les laboratoires nationaux de Legnaro et du Sud en Italie. Les détecteurs utilisés incluent le détecteur gamma AGATA, le détecteur de silicone MUGAST-GRIT et FAZIA, permettant une couverture complète de la zone angulaire nécessaire à l'étude des réactions nucléaires.

Initialement, le Laboratoire Européen Associé (LEA) nommé COLLIGA est devenu une IRP COLL-AGAIN et maintenant l'IRN FENMTO. Le budget prévisionnel, financé par le CNRS et l'INFN italien, s'élève à environ 30 000 euros par an pour la période 2024-2028. Les actions prévues incluent des *workshops* biennaux et l'émergence de nouvelles collaborations avec un soutien financier aux missions du réseau. Un atelier collaboratif, le « *Workshop on Particle Correlations and Femtoscopy* » (WPCF 2024), sera organisé par le L2IT à Toulouse du 4 au 8 novembre 2024. Cette conférence, accueillant des chercheurs italiens grâce à l'IRN, est également en cours de demande de financement.

**M. Arlat** s'interroge sur la collaboration privilégiée de la recherche italienne avec le FENMTO et suggère la participation d'autres pays qui pourraient apporter des accélérateurs au projet.

**G. Scamps** explique que le réseau bénéficie d'une collaboration historique avec l'Italie, mais que des *workshops* ont également été organisés en Pologne dans le cadre de l'IRN et des détecteurs du FENMTO ont été utilisés au GSI (accélérateur d'ions lourds) en Allemagne. D'autres collaborations ont également eu lieu avec le FRIB (The Facility for Rare Isotope Beams) aux États-Unis.

**L. Jouve** s'enquiert de la participation du laboratoire d'astrophysique de l'IRAP aux projets du FENMTO.

**G. Scamps** répond qu'actuellement, aucun chercheur de l'IRAP n'est impliqué dans le cadre de l'IRN, bien qu'il y ait des collaborations avec le L2IT dans d'autres contextes.

**M. Zribi** exprime son intérêt pour le projet, en mentionnant les journées promouvant la cosmologie organisée à l'OMP. Il encourage l'IRN à contacter l'IRAP pour explorer des opportunités de contribution.

**G. Scamps** remercie Mehrez Zribi pour cette proposition.

**Fabrice Dumas** ajoute que le projet bénéficie d'un fort soutien du CNRS et de l'UT3. Des discussions sont en cours pour élargir les partenariats, notamment avec l'Allemagne pour l'utilisation de détecteurs gamma. Les IRN visent à agréger différents laboratoires avec des compétences diverses pour fédérer des projets structurants, en mettant l'accent sur la coopération internationale. Le réseau bénéficie du soutien de la direction des relations internationales.

**C. Vignolles** s'enquiert de potentielles collaborations du CNES avec l'IRN FENMTO.

**F. Dumas** répond que des collaborations sont amorcées entre le CNES et le L2IT sur des thématiques spatiales, bien qu'elles ne soient pas encore intégrées dans l'IRN. L'objectif pour le *workshop* de novembre est de diffuser largement l'information auprès de l'OMP et de l'IRAP.

**M. Arlat** remercie les intervenants et soumet au vote la participation scientifique de l'UT3 à l'IRN FENMTO de 2024 à 2028, ainsi qu'une dotation financière de 1000 euros pour l'exercice budgétaire 2024.

**Les conseillers approuvent la participation scientifique de l'UT3 à l'IRN FENMTO pour la période 2024-2028, ainsi qu'une dotation financière de 1 000 euros pour l'exercice budgétaire 2024, à l'unanimité par 33 voix « pour ».**

**Point 5 – Vote des lauréats de l'appel d'offres 2024 « mobilité internationale des doctorants » (délibération)**

**M. Arlat** cède la parole à Fabrice Dumas pour présenter l'appel d'offres 2024 concernant la « mobilité internationale des doctorants ».

**F. Dumas** rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 30 000 euros a été validée lors de la commission de la recherche du 13 juin 2024, afin de permettre aux doctorants de réaliser des missions dans des laboratoires de recherche à l'étranger. Pour des raisons de contraintes budgétaires, la durée de mobilité prise en charge par l'université Toulouse III-Paul Sabatier est limitée à deux mois par demande, même si le séjour du doctorant à l'étranger s'avère plus long. L'appel d'offres exclut également le financement des congrès.

Au total, 18 candidatures complètes ont été reçues sur les 50 dossiers ouverts. Une candidature a été jugée inéligible, car ne répondant pas aux critères de l'appel d'offres, et une autre, bien que déposée hors délai, a été tout de même traitée. Le calendrier pour le dépôt des dossiers étant très serré, un pré-appel d'offres a été réalisé auprès des doctorants un mois avant l'ouverture officielle des candidatures. Une fois les dossiers déposés, ils ont été transmis aux écoles doctorales chargées de valider et de classer les demandes des étudiants. Compte tenu du budget disponible, toutes les candidatures validées ont finalement été acceptées sans nécessité de classement.

La liste finale des lauréats retenus pour les bourses de mobilité internationale en 2024 représente une allocation totale de 21 800 euros sur les 30 000 euros disponibles.

Montant des contributions selon les destinations :

<b>Pays</b>	<b>Voyage (€ forfait)</b>	<b>Séjour (€/mois)</b>
Europe	350	400
Maghreb	400	300
Afrique du sud	800	400
Madagascar	750	300
Afrique (hors Maghreb, Madagascar et Afrique du sud)	700	300
Proche et Moyen-Orient	550	400
Asie (hors Japon et Singapour)	800	400
Japon/Singapour/ Australie/Nouvelle Zélande	950	600
USA/Canada	700	500
Amérique Centrale/Mexique	750	400
Amérique Latine	850	400

Il a été envisagé de lancer un nouvel appel d'offres pour le reliquat budgétaire, mais F. Dumas souligne que la réouverture d'une seconde session de candidatures ne sera pas réalisable pour cette année en raison des délais d'engagement des fonds. Les étudiants pourront bénéficier de financements Erasmus pour le second semestre, un appel étant prévu en septembre 2024. Celui-ci compensera les besoins des doctorants souhaitant solliciter un financement pour une mobilité auprès de la commission de la recherche.

En 2025, deux vagues d'appel d'offres seront lancées au premier et au second semestre afin de toucher un plus grand nombre d'étudiants. Concernant les 50 étudiants ayant ouvert des dossiers sans les finaliser, une enquête sera menée pour comprendre les raisons de cette situation, afin d'éventuellement leur offrir une nouvelle opportunité l'année suivante.

**L. Dahan** s'interroge sur les raisons pour lesquelles certains étudiants n'ont pas finalisé leurs dossiers pour les bourses de mobilité internationale. Il suggère que des critères trop stricts pourraient avoir constitué un obstacle.

**F. Dumas** prévoit d'interroger les doctorants concernés pour comprendre leurs difficultés. Il a précisé cependant la relative simplicité du processus de candidature, qui ne requiert qu'un mois minimum de mobilité et la soumission d'un budget minimal incluant les coûts des billets d'avion et du séjour sur place. Une simplification sera envisagée si nécessaire après avoir recueilli les retours des étudiants.

**L. Dahan** mentionne le montant potentiellement insuffisant des financements offerts, suggérant que la part financée par l'appel d'offres pourrait être trop limitée pour couvrir adéquatement les besoins des doctorants, en particulier dans des contextes où les coûts de la vie sont élevés.

**F. Dumas** souligne que les montants des financements varient de 950 à 2 150 euros selon la destination et la durée du séjour. L'appel d'offres vise à inciter les laboratoires à soutenir les doctorants dans la réalisation de missions à l'étranger. Néanmoins, certains pourraient trouver le coût de cette mobilité trop onéreux.

**C. Laurent** suggère de revoir le tarif unique du financement pour l'Union européenne, notant les variations significatives du coût de la vie entre les différents pays.

**F. Dumas** répond que les tarifs actuels sont basés sur des grilles préexistantes, alignées sur les critères d'Erasmus qui tiennent compte des différences de coût de la vie selon les pays.

**M-P. Gratacap** suggère que l'appel d'offres pourrait être étendu pour permettre des mobilités plus longues.

**F. Dumas** explique que cette limitation est due à des contraintes budgétaires, mais cette règle pourra être revue après évaluation de la demande réelle et des besoins.

**C. Vignolles** s'enquiert de l'éligibilité des doctorants cofinancés par des partenaires externes.

**F. Dumas** confirme que tous les doctorants étaient éligibles à cette aide, y compris ceux en co-tutelle, bien que l'appel d'offres n'impose pas aux partenaires de fournir un cofinancement.

**M. Arlat** soumet au vote l'approbation des lauréats de l'appel d'offres 2024 « mobilité internationale des doctorants ».

**Les conseillers approuvent les lauréats de l'appel d'offres 2024 « mobilité internationale des doctorants » à l'unanimité, par 33 voix pour.**

#### **Point 6 – Changement de direction de l'unité de recherche EvoISan (délibération)**

**M. Arlat** présente la proposition du conseil de laboratoire du 27 novembre 2023, relative à la nouvelle direction de l'Unité de Recherche Universitaire (URU) EvoISan, désormais confiée à Messieurs Thierry Letellier (CRCN INSERM) et Denis Pierron (CRCN CNRS). Cette décision fait suite au départ de cinq membres éminents : les Professeurs Florent Destruhaut, Philippe Pimay et Olivier Hamel, ainsi que les Docteurs Alessandra Blaizot et Thomas Tretesaux. Ces derniers ont quitté l'unité pour rejoindre l'équipe Bioethics de l'unité Inserm/UT3 CERPOP, le 23 novembre 2023.

Cette réorganisation de l'organigramme a conduit à un changement structurel de l'URU EvoISan. L'orientation scientifique de l'unité sera recentrée sur la médecine évolutive, tout en conservant un

ancrage solide en odontologie. Par conséquent, les autres axes thématiques précédemment en place seront progressivement supprimés pour permettre ce nouveau focus stratégique.

**C. Laurent** s'enquiert de la participation de l'université Paris-Descartes co-tutelles de cette unité.

**M. Arlat** n'a pas d'information sur ce point. Il se renseigne auprès de l'unité.

Il soumet au vote la proposition de nouvelle direction du conseil du laboratoire d'EvolSan.

**Les conseillers approuvent la nouvelle direction de l'unité de recherche EvolSan à l'unanimité par 33 voix « pour ».**

#### **Point 7 – Présentation des missions du VP délégué « Innovation et partenariats » - Olivier Lairez (information)**

**M. Arlat** donne la parole à Olivier Lairez, afin qu'il présente les missions associées à sa fonction de vice-Président délégué à l'innovation et aux partenariats au sein de l'UT3.

**Olivier Lairez** est un médecin spécialisé en cardiologie, et professeur de biophysique et de médecine nucléaire. Ses missions en tant que VP délégué incluent :

##### Le développement et la promotion de l'innovation :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie globale au sein du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) ;
- Promouvoir la culture de l'innovation, notamment auprès des étudiants, des chercheurs et du personnel académique, par le biais du Catalyseur Paul Sabatier et des incubateurs ;
- Etablir des liens avec les différents organismes de valorisation et les intégrer au PUI ;
- Appliquer la loi PACTE, permettant aux académiques de se lancer dans l'entrepreneuriat, en soutenant la création de *startups* issues de la recherche universitaire ;
- Identifier et obtenir des financements pour soutenir les initiatives d'innovation et les projets collaboratifs, notamment via la Fondation Catalyses et le plan France 2030.

##### La gestion des partenariats :

- Etablir et renforcer les partenariats avec les institutions académiques et les collectivités territoriales, tant au niveau national qu'international ;
- Promouvoir et développer des collaborations avec des entreprises, des industries et des ONG, notamment en soutenant l'émergence de laboratoires communs ;
- Coordonner les efforts entre les différentes universités et les organismes impliqués dans l'innovation et le transfert de technologie, afin de valoriser la recherche académique et la rendre accessible au grand public ;
- Organiser et participer à des conférences, des ateliers et des événements tels que la journée du Catalyseur Paul Sabatier, pour mettre en valeur les initiatives d'innovation et de partenariats de l'UT3.

Parmi les actions prévues, la création d'une cartographie des partenariats existants est envisagée, afin d'accompagner les innovations sur l'encadrement juridique et la protection de la propriété intellectuelle. La Fondation Catalyses jouera un rôle clé en valorisant les innovations, en recevant des fonds de mécénat et en facilitant la création de chaires d'enseignement et de recherche. Afin de soutenir la création de *startups*, la mise en place d'un collège de déontologie garantira l'éthique et la conformité

des nouvelles entreprises avec la politique de l'université. La création d'un tiers lieu, un espace collaboratif intermédiaire entre l'espace de travail et le domicile, est également envisagée pour favoriser les échanges entre le secteur académique et les partenaires privés.

Enfin, la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des initiatives d'innovation et des partenariats est essentielle. Des indicateurs ont été définis dans le cadre du PUI pour suivre les progrès et orienter les actions futures. Un rapport d'activité sera présenté au conseil d'administration pour rendre compte des actions menées par le vice-président délégué.

**C. Laurent** remercie Olivier Lairez pour sa présentation et mentionne que les accords de coopération sont une autre voie pour accompagner la création de laboratoires communs avec des partenaires industriels. Cependant, il signale des réserves à l'UT3 concernant l'utilisation de l'accord-cadre Safran-CNRS, refusé comme base de négociation. L'UT3 a notamment refusé de signer le renouvellement d'un accord de coopération avec Safran pour le CIRIMAT, modifiant ainsi la dynamique de collaboration qui était auparavant tripartite avec le CNRS et l'INP.

**Olivier Lairez** prend note de cette information. Il rappelle l'importance des accords-cadres pour faciliter les processus de coopération et exprime sa volonté de contribuer à faciliter plutôt que bloquer de telles initiatives.

**C. Laurent** précise que le durcissement des positions lors des négociations avec Airbus et Safran est lié à une position plus exigeante de l'UT3 concernant les conditions de propriété intellectuelle, contrairement à d'autres tutelles.

**Olivier Lairez** souligne que, souvent, les retours financiers sur la propriété intellectuelle sont quasi nuls, et suggère l'adoption de mécanismes comme le cash libérateur plutôt que des royalties. Il insiste sur la nécessité de discuter de cette approche au sein de l'université, en tenant compte des souhaits des chercheurs et des laboratoires.

**C. Laurent** soulève une préoccupation concernant l'évolution des brevets après leur dépôt, notant que leur acceptation peut prendre plusieurs années. Il estime nécessaire de continuer à financer ces initiatives universitaires, malgré les délais prolongés, dans des disciplines nécessitant un soutien à long terme.

**Olivier Lairez** confirme cette dynamique, précisant qu'il consulte régulièrement les chercheurs sur la poursuite des brevets déposés. Il souligne que cette démarche comporte des coûts, mais que le soutien continu aux chercheurs est crucial pour montrer l'engagement de l'université envers leurs travaux, même lorsque les retours sur investissement tardent à se matérialiser.

**L. Dahan** souligne l'importance du Catalyseur Paul Sabatier dans la stratégie globale du pôle Innovation et Partenariats, malgré des problèmes majeurs rencontrés dans l'enseignement avec cette structure.

**Olivier Lairez** prend note des problématiques rencontrées, tout en soulignant la nécessité de mieux coordonner les activités du Catalyseur Paul Sabatier avec celles du PUI pour accroître son efficacité. Il propose de réaliser un bilan des dysfonctionnements du catalyseur avec M. Dahan, en se basant sur les problématiques rencontrées.

#### **Point 8 – Calendrier prévisionnel des commissions de la recherche 2024-2025 (délibération)**

**M. Arlat** soumet au vote le calendrier prévisionnel des commissions de la recherche pour l'année universitaire 2024-2025.

**Les conseillers approuvent le calendrier prévisionnel des commissions de la recherche 2024-2025 à l'unanimité par 34 voix « pour ».**

**Point 9 – Désignation des représentants de l'UT3 dans les conseils des écoles doctorales MITT, MEGeP et SYSTEMES (délibération)**

**M. Arlat rappelle que** Pierre Petit a proposé sa candidature pour représenter l'UT3 au sein du conseil de l'école doctorale **MITT** (Mathématiques, Informatique, Télécommunications de Toulouse).

**M. Arlat** annonce qu'aucune candidature émanant des membres de la commission de la recherche n'a été déposée pour les écoles doctorales MEGeP (Mécanique, Energétique, Génie civil, Procédés) et SYSTEMES. En conséquence :

- Matthieu Arlat se propose pour représenter l'UT3 à l'école doctorale MEGEP ;
- Nicolas Destainville se porte candidat pour l'école doctorale SYSTEMES.

**Les conseillers approuvent les trois représentants de l'UT3 dans les conseils des écoles doctorales MITT, MeGeP et SYSTEMES à l'unanimité par 32 voix « pour ».**

**Point 10 – Fléchage de 3,5 contrats doctoraux restant disponibles pour la rentrée 2024 (délibération)**

**M. Arlat** soumet au vote le fléchage du reliquat de 3,5 contrats doctoraux disponibles pour la rentrée 2024.

**Les conseillers approuvent le fléchage de 3, 5 contrats doctoraux restant disponibles pour la rentrée 2024-2025 à l'unanimité par 34 voix « pour ».**

**Point 11 – Point budget (délibération)**

**M. Arlat** cède la parole à Stéphanie Lacombe, directrice de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DReV).

**Stéphanie Lacombe** présente le budget des activités de recherche de 2024, rappelant qu'il a été initialement élaboré par l'ancienne mandature à la fin de l'année 2023. Celle-ci a laissé un solde destiné à soutenir la stratégie scientifique de la nouvelle mandature. Le pilotage du budget de la recherche, précédemment assuré par Camille Briet, ayant quitté l'UT3, reste sans remplaçant. En conséquence, la présentation budgétaire de juillet 2024 se concentrera sur un état des lieux général des ajustements apportés au budget initial (BI), tandis que le budget 2025 sera détaillé ultérieurement. Elle rappelle que :

- 75 % des activités de recherche de l'UT3 sont financées par des contrats de recherche (subventions ANR, projets de recherche industriels...).
- 25 % restants correspondent au budget récurrent de la recherche, financé pour moitié par la subvention pour charge de service public (SCSP) et pour moitié par les ressources propres (RP) correspondant aux frais de gestion au sens large (c'est-à-dire avec le préciput ANR et les parts hébergeur et gestionnaire) et les recettes liées à l'exploitation de la propriété intellectuelle (part université).

Cette structure budgétaire présente des risques. Toute réduction de l'enveloppe ANR par l'État, par exemple, aurait des conséquences immédiates et significatives sur le budget de la recherche de l'UT3.

- Libérant ainsi 8 000 euros supplémentaires. La commission de la recherche a alloué 666 008 € aux lauréats de l'AO 2024 équipements scientifiques. Après ces ajustements, le solde positif s'élève à 578 621 euros, auquel s'ajoutent 8 000 euros de « reliquat de l'AO mobilité doctorale ».

Il est proposé que 500 000 euros de ce solde positif soient affectés à des opérations patrimoniales réalisables en 2024, sous réserve de validation par la Direction De plus, tandis que la SCSP et une partie des ressources propres sont disponibles dès le début de l'exercice, les prélèvements sur la gestion des contrats sont récupérés progressivement, complexifiant quelque peu la gestion budgétaire de la recherche.

➤ Recettes des activités de recherche récurrentes à fin juin 2024.

Les principaux ajustements de recettes par rapport au budget initial (BI) 2024 (approuvé par la CR en décembre 2023) concernent le préciput ANR et la part hébergeur reversé par le CNRS :

- Le préciput ANR des parts hébergeur et site : prévision initiale de 1,6 million d'euros, augmentée à 1,832 million d'euros après notification de l'ANR ;
- Le reversement de la part hébergeur du CNRS : prévision initiale de 650 000 euros, augmentée à 842 000 euros après notification récente ;

Ces ajustements entraînent une augmentation de 424 700 euros de recettes.

➤ Dépenses des activités de recherche récurrentes à fin juin 2024 :

Les principales catégories de dépenses des activités de recherche sont :

- Les dotations récurrentes aux structures de recherche ;
- Les versements pour la documentation (SCD) ;
- Les versements pour le patrimoine de la recherche ;
- Le soutien à la formation doctorale ;
- Le soutien à la stratégie de recherche (dotations des écoles doctorales) ;
- Le soutien à la valorisation de la recherche (primes et brevets) ;
- Le soutien administratif à la recherche (financement de certains emplois CDI et CDD, de la DReV et de la Direction des Affaires Financières).

Pour 2025, elle propose la constitution d'un groupe de travail comprenant des membres de la CR, de la Direction des finances, et de la DReV, pour co-construire le budget initial. Trois réunions sont envisagées pour détailler les dépenses potentielles, les recettes et les crédits disponibles.

Concernant le budget 2024, l'ajustement de dépenses se concentrera sur la ligne « soutien stratégie de la recherche ». Les différentes enveloppes de dépenses « soutien stratégique de la recherche » sont classées par ordre de fonctionnement, les premières étant peu modifiables, car soumises à des conventions déjà en place ou des décisions ministérielles et les dernières pouvant faire l'objet d'ajustements :

- **Enveloppes fléchées** : crédits IUF, professeurs invités, et démarrage des nouveaux entrants (enveloppe LPR).
- **Arbitrages de la Commission de la Recherche** : contributions CALMIP et CECAM, formation à l'expérimentation animale pour doctorants, et soutien à la masse salariale des projets de recherche.
- **Délibérations « au fil de l'eau »** : promotion de la recherche, adhésions GIS, contributions aux laboratoires internationaux, adhésions aux associations et pôles de compétitivité. Pour 2025, un état des lieux de ces dépenses sera présenté lors d'une prochaine CR. Les Aides « au fil de l'eau » n'étaient pas prévues aux BI 2024 cf ci-dessus. Elles correspondent à de petites aides

allouées par le Bureau de la Recherche. Il est proposé de les doter d'un budget prévisionnel de 5 000 euros pour 2024. Il est également proposé d'augmenter le budget prévisionnel des contributions pour les laboratoires internationaux de 45 000 à 50 000 euros.

**Appel d'offres internes** : pour rappel les conseillers de l'ancienne commission de la recherche avaient inscrit au BI 2024 : 240 000€ pour l'AO Tremplin et 19 000 € pour l'AO Manifestation scientifiques. Ils avaient pris soin d'inscrire une ligne de dépenses non fléchée intitulée « contributions à répartir » d'un montant de 1 052 042 € afin de que les conseillers de la nouvelle commission de la recherche puissent l'utiliser selon leur propre stratégie recherche. Les budgets 2024 initialement prévus pour les AO manifestations scientifiques et Tremplin ont été ajustés à la hausse en fonction des délibérations de la CR. Le budget 2024 de l'appel d'offre « Mobilité internationale des doctorants », prévu à 30 000 euros, a été revu à la baisse à 22 000 euros, des finances et en fonction des besoins du patrimoine, ainsi que la constitution d'un groupe de travail pour le BI 2025 avec des représentants de la CR, de la DReV et de la Direction des finances.

**C. Laurent** s'enquiert du financement nécessaire pour rénover l'espace dédié au Catalyseur Paul Sabatier. Il souhaite également des éclaircissements sur l'utilisation du solde affecté au patrimoine, ainsi que sur les fonds restants.

**S. Lacombe** confirme que 500 000 euros seront affectés aux besoins patrimoniaux et qu'une réunion avec la Direction des finances est prévue pour examiner la faisabilité de ces investissements. Elle mentionne également une réserve de 78 000 euros pour d'autres nécessités opérationnelles du patrimoine, en cas de non-utilisation des fonds prévus.

**V. Douin** suggère de prioriser les laboratoires de recherche gérés par l'université pour l'allocation du solde.

**S. Lacombe** indique qu'une priorité envisagée serait le financement du déménagement du laboratoire Laplace.

**L. Dahan** propose de réévaluer les projets non financés dans les appels d'offres Tremplin de 2024 et de remobiliser les laboratoires, afin d'utiliser pleinement les fonds disponibles d'ici la fin de l'année. Il suggère également une augmentation des besoins en équipement à prévoir pour 2025.

**S. Lacombe** confirme que l'appel à projets « équipements » a connu une augmentation budgétaire significative cette année, ce qui reflète un besoin accru en investissements pour l'équipement de recherche.

**M. Arlat** soumet au vote le fléchage du solde positif de 500 000 euros de recettes vers des opérations de patrimoine.

**Les conseillers approuvent le fléchage de 500 000 euros de solde positif pour des opérations de la Direction de Patrimoine par 33 voix « pour » et 1 abstention.**

**M. Arlat** soumet au vote la constitution d'un groupe de travail incluant des représentants de la commission de la recherche, de la DReV et de la Direction des finances.

**Les conseillers approuvent la constitution du groupe de travail pour préparer le budget initial de la recherche 2025 à l'unanimité par 34 voix « pour ».**

#### **Point 12 – Présentation de la Stratégie de la Science Ouverte de l'université et proposition d'engagement financier – Sandrine Malotiaux (délibération)**

**M. Arlat** donne la parole à Sandrine Malotiaux pour la présentation des mesures envisagées dans le cadre de la stratégie de la Science Ouverte à l'UT3.

**S. Malotau** met en lumière l'apport déterminant de Jean-Marie Barbiche, directeur du département « Appui à la recherche et Science Ouverte » du Service Commun de Documentation (SCD), actuellement en déplacement pour un congrès, dans l'élaboration de la stratégie proposée. Ce plan d'action a été principalement dirigé sous sa conduite.

Historiquement, l'INP a été l'établissement le plus impliqué sur le site toulousain dans la stratégie nationale de la Science Ouverte jusqu'en 2018. L'objectif actuel est de faire de l'UT3 un acteur majeur et engagé en matière de Science Ouverte, tant à l'échelle locale que nationale. En 2018, le SCD a priorisé le développement des actions liées à la libre diffusion des résultats et à la mise en place de méthodes d'appui à la recherche en Science Ouverte au sein de l'université, notamment par l'organisation du dépôt dans l'archive ouverte HAL et la réorganisation du SCD pour la création d'un département de services d'appui à la recherche. Il y a deux mois, un bilan des actions menées en Science Ouverte sur les pratiques de publication à l'UT3 a été présenté en commission de la recherche. À présent, l'établissement est prêt à adopter une stratégie institutionnelle formalisée.

Les axes principaux de cette stratégie incluent :

- La promotion des deux voies de publication en Science Ouverte, à savoir la voie verte (dépôt dans les archives ouvertes) et la voie dorée (publication en accès ouvert, incluant le modèle diamant) ;
- Le soutien aux données de la recherche en accompagnant les laboratoires et leurs équipes dans l'élaboration de plans de gestion des données et en promouvant leur diffusion ;
- Le rappel des principes généraux d'évaluation de la recherche en alignement avec les normes nationales et internationales.

Pour formaliser cet engagement, l'UT3 doit valoriser et rejoindre des initiatives internationales telles que la déclaration de Barcelone et COARA (*Coalition for Advancement of Research Assessment*). Il est également crucial de soutenir publiquement diverses initiatives ou infrastructures liées à la Science Ouverte comme ArXiv, le *Directory of Open Access Journal* (DOAJ) et SCI-Post, en les intégrant au budget de l'université.

La stratégie doit être pilotée au niveau institutionnel, adoptée par la commission de la recherche, mise en œuvre par le SCD en collaboration avec la DReV, et faire l'objet de rapports réguliers sur les aspects budgétaires pour assurer une prise de décision collégiale.

Les dépenses engagées pour 2024 au titre de la Science Ouverte incluent une cotisation annuelle à HAL de 18 000 euros ainsi qu'au DOAJ. Les accords de publication avec plusieurs éditeurs permettent l'accès aux revues et la publication en libre accès à des tarifs préférentiels. L'université a établi des partenariats avec des éditeurs tels que Elsevier, Springer, Wiley et ACM Digital Library, ainsi que des forfaits de publication avec PLOS pour des publications illimitées à tarif réduit.

Pour l'année prochaine, le SCD a obtenu la création d'un espace dédié à l'UT3 sur la plateforme ministérielle de diffusion des données de la recherche, *recherche.data.gouv*. Actuellement gratuit, une cotisation annuelle sera nécessaire ultérieurement, similaire à celle d'HAL.

L'université envisage également de soutenir les initiatives suivantes, en réponse aux sollicitations de certains chercheurs :

1. *PeerCommunityIn* : une infrastructure française permettant un processus de relecture par les pairs à partir de dépôts dans les archives ouvertes, initiée par l'INRAE. Presque toutes les universités et organismes de recherche français y participent actuellement.

2. SciPost : une plateforme de publication spécialisée en physique, modèle Diamant, sans frais pour les auteurs. Principalement soutenue par les pays du nord de l'Europe et l'Espagne, l'UT3 pourrait devenir la première université française à y adhérer.
3. Software Heritage : une plateforme de dépôt et de diffusion des codes sources, pilotée par l'INRIA.
4. Copernicus : un éditeur européen spécialisé dans les sciences de la terre et de l'univers, offrant un système d'évaluation ouverte par les pairs. L'UT3 négocie actuellement un accord national, qui pourrait entraîner une augmentation du budget de près de 30 000 euros à plus de 44 000 euros.

Ces propositions visent à renforcer l'engagement de l'UT3 en matière de Science Ouverte, en alignement avec les principes de la stratégie institutionnelle.

**C. Laurent** exprime des préoccupations concernant les multiples engagements et protocoles associés à la Science Ouverte, soulignant la nécessité de rationaliser ces initiatives. Il questionne également sur l'évolution potentielle de ces initiatives vers d'autres régions européennes et sur l'impact global de ces accords.

**S. Malotaux** confirme la diversité des déclarations internationales, tout en mettant en avant l'absence d'implication significative de l'UT3 par rapport à d'autres institutions françaises plus actives dans le déploiement de la Science Ouverte. Les déclarations de Barcelone et de COARA, complémentaires, représentent une sélection pertinente et récente des engagements en matière de Science Ouverte, pouvant servir les intérêts de l'université.

**V. Douin** soulève l'importance d'incorporer ces engagements dans les appels d'offres pour valoriser les recherches menées à l'UT3. Elle propose la création d'un guide pour les chercheurs, mettant en avant les affiliations de l'UT3 en accès libre et les avantages associés pour les demandes de financement futurs.

**L. Dahan** interroge l'impact financier de la transition vers la Science Ouverte sur les budgets de recherche.

**S. Malotaux** explique que ces déclarations ne requièrent pas d'engagements financiers directs mais plutôt une consolidation des pratiques existantes au sein de l'université. Elle reconnaît cependant le coût de la transition vers ce modèle et la nécessité de soutenir progressivement les initiatives de Science Ouverte.

**N. Issot** s'étonne du retard de l'UT3 dans ces engagements internationaux, se demandant s'il y a des résistances internes à ces initiatives et ce qui empêche l'université de s'aligner avec ses pairs.

**S. Malotaux** admet que l'UT3 a pris du retard dans l'adoption de politiques de Science Ouverte jusqu'en 2019. Depuis, le SCD s'est fortement investi dans ce domaine et s'est totalement restructuré en faveur de ces évolutions, bien que l'adhésion aux nouveaux dispositifs nécessite encore un accompagnement soutenu pour être pleinement effective.

**M. Arlat** remercie le SCD pour le travail accompli sur ces questions.

**S. Cohen** soulève des points de contradiction entre la libre diffusion des données de recherche promue par le déploiement de la Science Ouverte et le projet de chimiothèque payante mentionné précédemment. Il questionne également la position de l'UT3 vis-à-vis de l'évaluation des organismes de recherche proposés par COARA et la déclaration de Shanghai.

**S. Malotaux** indique que la déclaration COARA est soutenue par le Hcéres et d'autres institutions françaises, mais précise que cela concerne principalement les pratiques d'évaluation de la recherche et non les classements spécifiques comme celui de Shanghai.

**X. Bouju** s'enquiert de la collaboration de l'UT3 avec d'autres universités locales et sur l'inclusion éventuelle de Cairn parmi les partenaires mentionnés.

**S. Malotaux** évoque la collaboration étroite avec Toulouse INP et l'Université de Tarbes en matière de Science Ouverte, ainsi que le projet ADOO pour la gestion coordonnée des données de recherche. Elle explique que Cairn, en tant que diffuseur, reste cependant moins ouvert en raison de ses contraintes financières et éditoriales.

**L. Dahan** rappelle l'engagement du Hcéres à suivre les recommandations sur l'avancement de l'évaluation de la recherche en intégrant les principes de COARA et d'autres initiatives similaires.

**M. Arlat** soumet au vote la validation des actions présentées dans le cadre de la stratégie de la Science Ouverte : la signature de la Déclaration de Barcelone en faveur de la diffusion ouverte de la recherche ; l'adhésion à COARA ; le soutien financier alloué à *SciPost*, *PeerCommunityIn*, *Software Heritage* ; la révision des allocations budgétaires pour ArXiv et le DOAJ ; enfin, la validation globale de la stratégie de la Science Ouverte de l'université.

**Les conseillers approuvent :**

- La signature par l'université Toulouse III-Paul Sabatier de la déclaration de Barcelone ;
- L'adhésion de l'université Toulouse III-Paul Sabatier à Coara en tant que simple signataire ;
- La stratégie de l'université Toulouse III-Paul Sabatier pour la Science ouverte.

à l'unanimité par 34 voix « pour ».

Présentation accessible via le lien suivant : <https://www.couperin.org/so/doaj-sparc-europe-scoss/>

#### Point 13 – Questions diverses

**M. Arlat** constate que les conseillers n'ont pas de questions diverses, il les remercie et lève la séance.

Fin de séance à 12h15

Prochaine séance le 19 septembre 2024